

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cidmax

EU3011

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 25-sept.-2014

Date de révision :
18-janv.-2023

Numéro de révision: 3.1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Cidmax
UFI: MY00-Q04D-200D-348G
Contient Acide phosphorique, Acide sulfurique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Agents de nettoyage, acides
Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacteur le fabricant **Fournisseur**
DeLaval N.V. France: DeLaval
Industriepark-Drongen 10 Omega Parc Bat. 5
Gent 3 Bd Jean Moulin - CS40504
Belgium 78997 Elancourt
Tel. +32 9 280 91 21 France
Email MSDS.EU@delaval.com Tel: (1) 3081 8002

DeLaval Operations SP. z.o.o. Belgique/Luxembourg:
ul. Robotnicza 72 DeLaval N.V.
53-608 Wrocław Industriepark-Drongen 10
Poland 9031 Gent
Tel: +48 71 782 70 00 Belgium
Email MSDS.EU@delaval.com Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

| | |
|--|--|
| Toxicité aiguë - Voie orale | Catégorie 4. (H302) |
| Corrosion/irritation cutanée | Catégorie 1. Sous-catégorie B (H314) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 1. (H318) |
| Dangers physiques | Corrosif pour les métaux Catégorie 1. (H290) |

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Hazard Pictogram(s)



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
 H290 - Peut être corrosif pour les métaux

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
 P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Contient

Acide phosphorique, Acide sulfurique

2.3. Autres dangers

Aucun(e)

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

| Nom chimique | N° CE | % massique | Classification CLP | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M (aigu) | Facteur M (chronique) | Numéro d'enregistrement REACH |
|---------------------------------|-----------|------------|---|--|------------------|-----------------------|-------------------------------|
| Acide phosphorique 7664-38-2 | 231-633-2 | 10 - 20 | Skin Corr. 1B (H314) B Acute tox. 4 (H302) Met. Corr. Cat. 1 (H290) | Eye Irrit. 2 : 10% ≤ C < 25% Skin Corr. 1B : | - | - | 01-2119485924-24 |

| | | | | | | | |
|-------------------------------|-----------|--------|------------------------|---|---|---|------------------|
| | | | | C ₂ ≥25% Skin Irrit. 2 : 10%≤C<25% | | | |
| Acide sulfurique 7664-93-9 | 231-639-5 | 5 - 10 | Skin Corr. 1A (H314) B | Eye Irrit. 2 : 5%≤C<15% Skin Corr. 1A : C ₂ ≥15% Skin Irrit. 2 : 5%≤C<15% | - | - | 01-2119458838-20 |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

| Nom chimique | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | CL50 par inhalation |
|---------------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------------|
| Acide phosphorique 7664-38-2 | > 300 mg/kg (Rat) | 2740 mg/kg (Rabbit) | 850 mg/m ³ (Rat) 1 h |
| Acide sulfurique 7664-93-9 | 2140 mg/kg (Rat) | Aucune donnée disponible | 375 mg/m ³ (air) |

Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration ≥ 0.1% (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

| | |
|--|--|
| Conseils généraux | Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. |
| Contact oculaire | Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. |
| Contact avec la peau | Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. |
| Ingestion | Consulter immédiatement un médecin. Transporter à l'écart de toute exposition, maintenir en position couchée. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. |
| Inhalation | Amener la victime à l'air libre. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. |
| Protection pour les secouristes | Utiliser un équipement de protection individuelle. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-----------------------------------|--|
| Effets aigus | Provoque des brûlures. Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut brûler la bouche, la gorge et l'estomac. |
| Effets retardés | Aucun(e) connu(e). |
| Effets d'une surexposition | Aucun(e) connu(e). |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|-------------------------|------------------------|
| Notes au médecin | Traiter les symptômes. |
|-------------------------|------------------------|

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Agent chimique sec, Dioxyde de carbone (CO₂), Jet d'eau, Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Autres informations

Voir Section 12 pour plus d'informations

Conseils à destination des secouristes.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. En règle générale, 10 renouvellements complets de l'air par heure sont recommandés sur le lieu de travail.

Remarques générales en matière d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Éviter une exposition directe au soleil. Corrosif pour les métaux. Tenir à l'écart des métaux. Incompatible avec les bases fortes et les oxydants. Ne pas entreposer près des acides.

Classe de stockage (Allemagne)

8A Combustible corrosive substances

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition

Sans objet

Autres recommandations

Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

| Nom chimique | UE | Royaume-Uni | France | Espagne | Allemagne |
|---------------------------------|---|---|--|---|---|
| Acide phosphorique 7664-38-2 | | TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³ | VME: 0.2 ppm VME: 1 mg/m ³ VLE: 0.5 ppm VLE: 2 mg/m ³ | STEL: 2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³ | TWA: 2 mg/m ³ Peak: 4 mg/m ³ |
| Acide sulfurique 7664-93-9 | IOELV TWA 0.05 mg/m ³ | WEL TVA: 0.05 mg/m ³ | TWA: 0.05 mg/m ³ | TWA: 0.05 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ Peak: 0.1 mg/m ³ Skin |
| Nom chimique | Italie | Portugal | Pays-Bas | Finlande | Danemark |
| Acide phosphorique 7664-38-2 | TWA: 1 mg/m ³ | STEL: 2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³ | STEL: 2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³ | TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³ | TWA: 1 mg/m ³ |
| Acide sulfurique 7664-93-9 | TWA: 0.05 mg/m ³ | TWA: 0.05 mg/m ³ | TWA: 0.05 mg/m ³ | HTP: 0.2 mg/m ³ HTP kattoarvo: 1 mg/m ³ | TWA: 0.05 mg/m ³ |
| Nom chimique | Autriche | Suisse | Pologne | Norvège | Irlande |
| Acide phosphorique 7664-38-2 | STEL: 2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³ | STEL: 4 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³ | NDSch: 2 mg/m ³ NDS: 1 mg/m ³ | TWA: 1 mg/m ³ | TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³ |
| Acide sulfurique 7664-93-9 | STEL: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ | KZGW: 0.1 mg/m ³ MAK: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.05 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.05 ppm STEL: 0.15 ppm |
| Nom chimique | Suède | Bulgarie | Estonie | Hongrie | Croatie |
| Acide phosphorique 7664-38-2 | LLV: 1 mg/m ³ STV: 3 mg/m ³ | | | ÁK-érték: 1 mg/m ³ CK-érték: 2 mg/m ³ | GVI: 1 mg/m ³ KGV: 2 mg/m ³ |
| Acide sulfurique 7664-93-9 | LLV: 0.1 mg/m ³ STV: 0.2 mg/m ³ | | | ÁK-érték: 0.05 mg/m ³ (torak) | GVI: 1 mg/m ³ KGV: 3 mg/m ³ |
| Nom chimique | Lituanie | Lettonie | Belgique | Union européenne | |
| Acide sulfurique 7664-93-9 | | AER: 1 mg/m ³ (8 stundas) | | | |

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible
Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux

lunettes de sécurité avec protections latérales. (EN 166).
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Protection de la peau

Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique.
Bottes.
(EN 14605).

Protection des mains

Gants de protection (EN 374)
Délai de rupture >= 8H
Caoutchouc nitrile 0.35 mm

Protection respiratoire

PVC caoutchouc butyle Gants en caoutchouc 0.5 mm
En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
Type E/P. (EN 141).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide

Aspect

Incolore

Odeur

Léger/légère

Seuil olfactif

Aucune information disponible

Propriété

Valeurs

Point/intervalle de fusion

Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'inflammabilité:

Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'explosivité

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'inflammabilité

Aucune donnée disponible

| | |
|--|--------------------------|
| Limite inférieure d'explosivité | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | Sans objet |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | Aucune donnée disponible |
| pH | 1.8 (1%) |
| Viscosité cinématique | Aucune donnée disponible |
| Hydrosolubilité | soluble |
| Solubilité dans d'autres solvants | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | Aucune donnée disponible |
| Densité relative | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur | Aucune donnée disponible |
| Caractéristiques des particules | Sans objet |

9.2. Autres informations

| | |
|--------------------|--------------------------|
| Viscosité | Aucune donnée disponible |
| Densité de liquide | 1.175 mg/l |

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet

Corrosif pour les métaux Corrosif pour les métaux

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Possibilité de réactions dangereuses aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Variations extrêmes de température et lumière du jour directe. Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. La combustion produit des émanations très incommodantes et toxiques. En cas d'échauffement, peut dégager des gaz dangereux. Pour éviter toute décomposition thermique, ne pas surchauffer.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Incompatible avec les acides et bases fortes, Incompatible avec les agents comburants

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

| | |
|----------------------|--------------------------------|
| Inhalation | Aucune information disponible. |
| Contact oculaire | Aucune information disponible. |
| Contact avec la peau | Aucune information disponible. |
| Ingestion | Nocif en cas d'ingestion. |

| Nom chimique | DL50 orale | DL50 cutanée | CL50 par inhalation |
|--------------------|-------------------|---------------------|---------------------------------|
| Acide phosphorique | > 300 mg/kg (Rat) | 2740 mg/kg (Rabbit) | 850 mg/m ³ (Rat) 1 h |

| | | | |
|------------------|------------------|--|-----------------------------|
| Acide sulfurique | 2140 mg/kg (Rat) | | 375 mg/m ³ (air) |
|------------------|------------------|--|-----------------------------|

Rat (rat) Rabbit (lapin)

| | |
|---|--|
| Corrosion/irritation cutanée | Corrosif. Provoque de graves brûlures. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Corrosif. Risque de lésions oculaires graves. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | Aucun(e) connu(e). |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Cancérogénicité | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité pour la reproduction | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| STOT - exposition unique | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| STOT - exposition répétée | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Danger par aspiration | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

11.2. Informations sur les autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).

11.2.2. Autres informations**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité****Effets d'écotoxicité**

Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

| Nom chimique | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Microtox | Daphnie |
|------------------|----------------------------|-------------------|----------|---------------------|
| Acide sulfurique | | LC50 42 mg/l 96 h | | EC50 42.5 mg/L 48 h |

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non Les résidus chimiques sont généralement classifiés comme le gaspillage hasardeux ou

| | |
|-----------------------|--|
| utilisés | spécial, et comme tel sont couvert par les règlements qui varient selon l'emplacement. |
| Emballages contaminés | Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

| | |
|--|---|
| 14.1 N° ONU | 3264 |
| 14.2 Nom d'expédition | 3264 - Liquide corrosif, acide, inorganique, n.s.a (Acide sulfurique, Acide phosphorique) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 8 |
| 14.4 Groupe d'emballage | II |
| 14.5 Danger pour l'environnement | Aucun(e) |
| 14.6 Dispositions spéciales | Aucun(e) |
| 14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments | Aucune information disponible |

ADR/RID

| | |
|--|---|
| 14.1 N° ONU | 3264 |
| 14.2 Nom d'expédition | 3264 - Liquide corrosif, acide, inorganique, n.s.a (Acide sulfurique, Acide phosphorique) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 8 |
| 14.4 Groupe d'emballage | II |
| 14.5 Danger pour l'environnement | Aucun(e) |
| 14.6 Dispositions spéciales | Aucun(e) |
| Code de classification | 80 |

IATA/ICAO

| | |
|--|---|
| 14.1 N° ONU | 3264 |
| 14.2 Nom d'expédition | 3264 - Liquide corrosif, acide, inorganique, n.s.a (Acide sulfurique, Acide phosphorique) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 8 |
| 14.4 Groupe d'emballage | II |
| 14.5 Danger pour l'environnement | Aucun(e) |
| 14.6 Dispositions spéciales | Aucun(e) |

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1 (auto-classification)

Législations de l'UE

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Reg.1907/2006-REACH

Reg. 878/2020 That modify REACH

Dir. 2000/39/CE

Reg. 648/2004/CE

Reg. 2016/918 (ATP 8 CLP)

Reg. 2018/1480/CE (ATP 13 CLP)

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs – Annexe I "Liste des substances, que ce soit en tant que telles ou dans des mélanges ou substances qui contiennent ces substances, pour lesquelles les transactions suspectes ainsi que les disparitions importantes et les vols importants doivent être signalés dans un délai de 24 heures": Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)

Inventaires internationaux

Tous les composants du produit figurent sur les listes d'inventaire suivantes: Europe (EINECS/ELINCS/NLP).

EINECS/ELINCS

All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 25-sept.-2014

Date de révision : 18-janv.-2023

Numéro de révision: 3.1

Remarque sur la révision:

Motif de la révision Update Section: 8.2

Some REACH registration numbers given in section 3 are for biocidal active substances and substances of medicinal preparations but are provided as additional information.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité